

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX
Chez M. GUILBERT, libr., r. Puits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors la ville de Lyon	30	18	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4. — Affranchir.

AVIS.

Le bureau d'abonnement au journal *LA LIBERTÉ*, et le dépôt de numéros pour la vente, établis précédemment chez M. MERA, rue Lafont, ont été transférés, à partir du 30 mai, chez M. Guilbert, libraire, rue Puits-Gaillot, 3.

Lyon, 8 juin.

L'Assemblée nationale est bien lente à se discipliner, bien lente à prendre une initiative franche et vigoureuse, nous sommes forcé de l'avouer, nous qui l'avons toujours défendue contre les calomnies des partis rétrogrades et les méfiances des républicains de toutes nuances.

Dans les circonstances difficiles où nous a placés le mouvement révolutionnaire accompli, le salut et la grandeur du pays reposent dans l'union intime de tous les hommes d'énergie et d'intelligence, quelle que soit leur foi politique. Se rallier à l'Assemblée nationale, la soutenir et l'éclairer, c'est encore, à notre avis, un devoir impérieux. La France a, de tout temps, été assez féconde en hommes remarquables pour que nul, même des plus timides, ne désespère aujourd'hui de l'avenir. Nous avons pensé que l'Assemblée nationale se montrerait à la hauteur de sa mission. Sortie d'un scrutin hasardeux, cette origine a fait craindre qu'elle ne réalisât pas les espérances de la démocratie : le peuple ne la trouvait pas assez peuple, la bourgeoisie pas assez *bourgeoise*, nous avons combattu cette double accusation que rien ne justifie et qui signalait un péril imaginaire.

Nous sommes toujours dans les mêmes dispositions d'esprit : nous répétons qu'une alliance sincère entre la nation et les représentants est la garantie la plus sûre et la meilleure contre toutes les éventualités, et que les fautes de l'Assemblée nationale doivent resserrer cette alliance au lieu de l'affaiblir.

Cette dernière assertion semblera plus que paradoxale. Mais le pouvoir ou le gouvernement, dans une république, diffère essentiellement du pouvoir dans une monarchie.

En république, le peuple est tout, le pouvoir émane de sa volonté ; l'opinion publique exerce une action forte et constante sur les hommes que le suffrage universel a élevés aux premiers rangs. Le principal caractère du pouvoir démocratique est la mobilité.

Le caractère dominant du pouvoir, dans une monarchie, est au contraire la stabilité. Les sujets ne sont rien, le roi est tout, et l'opinion publique bien moins puissante sur les actes du pouvoir. Nous entendons parler des royautés absolues et non de régimes constitutionnels, système bâtard, échafaudage incohérent que nous n'avons jamais pu considérer comme sérieux, et qui, sous le nom d'équilibre des pouvoirs, ne consacre au contraire que l'antagonisme de ces mêmes pouvoirs. Ou le gouvernement d'un seul ou le gouvernement de tous ; il n'est pas, à notre avis, de parti intermédiaire.

Si l'on admet pour vrai ce court aperçu, on comprendra les liens étroits qui, dans une république, unissent la nation à ses mandataires ; on comprendra l'influence qu'elle doit exercer sur leur conduite, et la bienveillance dont il faut qu'elle les entoure constamment. La royauté, sortie d'un principe illogique et anti-naturel, est nécessairement oppressive. La démocratie, éternelle comme la vérité et puissante comme elle, ne saurait s'appuyer sur la contrainte et la violence. Jamais aucune monarchie n'a gravé sur sa couronne le mot Fraternité ; c'eût été un non-sens et une raillerie cruelle. Toutes les républiques ont, au contraire, pour première obligation, de proclamer cette vertu féconde et de l'ériger en loi : elles forment une vaste association, une grande famille d'où les rigueurs, les sévérités, les soupçons et les défiances devraient être entièrement bannis.

C'est à ces conditions que la démocratie française sera forte et respectée ; c'est à ces conditions que l'Europe la saluera d'acclamations unanimes, et qu'elle dépouillera son passé pour entrer dans la voie nouvelle que nous aurons ouverte.

Nous sommes bien optimiste, dira-t-on ? soit : mais effacez de nos édifices, de nos drapeaux.... la formule que vous y avez inscrite. Si ses promesses sont illusoire, si les espérances qu'elle donne sont vaines ; si ses trois mots ne sont destinés à produire qu'un mirage trompeur, nous passons condamnation, et vous êtes parfaitement en droit de vous rire de notre crédulité.

Mais combien en est-il, à cette heure, qui partagent notre foi naïve ; qui veulent la réalisation complète des conséquences du principe républicain ? Essayez de les compter... et souriez encore de pitié, si vous l'osez !

Aussi, nous voyons avec tristesse l'Assemblée nationale perdre en discussions, souvent inutiles, un temps dont chaque minute est un siècle. Les reproches et les blâmes qui se multiplient ne tombent pas toujours à faux. D'où viennent ces tiraillements pénibles, ces dissensions intestines, ces personnalités blessantes et sans cesse renouvelées ? A quel mobile obéit la majorité ? L'Assemblée nationale est dans une ornière dont il faut qu'elle se dégage sans retard. Le pays attend... mais il s'irrite. Il accuse ses représentants d'incapacité. Il leur conteste déjà l'intelligence de la situation. Demain, que dira-t-il ?...

Et cependant, à part les questions d'urgence à résoudre provisoirement, la mission de l'Assemblée est tracée nettement ; car la constitution future et toutes les réformes attendues se résument en ces mots : Liberté, Egalité, Fraternité. Qu'ont fait jusqu'à ce jour nos députés pour vivifier ces trois principes ?... Rien !

Le pouvoir dictatorial, qui a pesé trois mois durant sur notre cité, abandonne enfin l'Hôtel-de-ville ; nous ne saurions trop nous en féliciter, et ce n'est, certes, pas nous qui gémissons sur sa retraite tant désirée.

Mais avant de prononcer la formule sacramentelle ; que la terre lui soit légère ! nous espérons qu'un compte sévère lui sera demandé de sa gestion par le nouveau conseil municipal. De trop graves accusations se sont élevées contre l'administration financière du comité central, pour que l'emploi qu'il a fait des ressources communales ne soit pas soumis à un rigoureux examen. Il importe à tous que la lumière se fasse. C'est une question de moralité publique, et, pour son propre honneur, le comité doit provoquer lui-même de minutieuses investigations, si, comme nous aimons à l'espérer, il se trouve en butte à des inculpations calomnieuses.

Le comité central de l'Hôtel-de-Ville a vécu. Son oraison funèbre, écrite de sa propre main, s'étale depuis hier sur toutes nos murailles.

Nous avons lu cette affiche dont la blancheur immaculée symbolise sans doute la pureté de nos défunts municipaux, et des larmes d'attendrissement nous sont venues aux yeux à la pensée des services rendus par le comité, à l'énumération des saintes joies qui inondent l'âme de ses membres, au souvenir du bien qu'ils ont fait et du sang qu'ils ont empêché de couler !...

Nous partageons surtout la satisfaction que ces Messieurs témoignent de pouvoir enfin, nouveaux Cincinnatus, déposer une autorité que deux fois la cité en détresse les a forcés de conserver.

Mais un doute s'empare de notre esprit. — Dévoué, avant tout, à la chose publique et prêt à se consacrer encore aux intérêts de la commune, le comité n'entendrait-il mourir qu'à la manière de Lazare ; expirer aujourd'hui pour ressusciter, mardi, dans la personne d'une partie de ses membres ?

Les manœuvres électorales du club central démocratique et la composition de sa liste de candidats donnent bien, ce nous semble, quelque valeur à cette supposition.

Plaise aux électeurs que le comité central soit défunt pour jamais !

M. Crémieux s'est décidé hier soir à donner sa démission, et l'on annonce que les autres membres du ministère et une partie de la commission exécutive vont suivre cet exemple.

Pour celui qui lit attentivement le compte-rendu de la séance d'hier, la chute du ministère et de la commission exécutive n'est pas douteuse ; mais la simple lecture ne suffit pas pour qu'on puisse se faire une idée exacte de ce qui s'est passé hier à cette séance. Jamais Assemblée législative n'avait témoigné un plus accablant mépris pour un ministre. Vainement M. Crémieux a-t-il cherché à se débattre contre la vérité, il a été écrasé par les explications de MM. Portalis, Landrin et J. Favre, et enfin par l'ordre du jour pur et simple qui a clos ces tristes débats.

M. Crémieux n'est pourtant pas le seul qui ait été compromis dans cette affaire. L'impuissance du Gouvernement tout entier, et la dissidence qui existe entre ses membres se sont

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 9 Juin 1848.

VOYAGE EN ICARIE.

(Suite. — Voir les variétés des 17, 18, 20, 22, 24, 28 et 30 mai, et les feuilletons des 1^{er}, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 juin.)

Mais de quoi nous plaignons-nous ? Nous aurons bien ri pour cinq francs.

Notre ami vient de revenir.

Il n'a pu trouver la brochure nulle part, et il a poussé le dévouement jusqu'à vous l'aller demander, Monsieur Cabet.

Ceci, nous l'avouons, nous embarrasse un peu.

Vous faire demander votre livre pour le critiquer est une ruse de guerre qui est loin d'être dans nos habitudes, d'autant plus que notre ami vous a dit franchement de la part de qui il venait, et que vous avez généreusement joint à la brochure qu'il demandait, d'autres brochures encore.

Vous avez bien fait les choses, vous avez donné la verge complète.

Il est vrai de dire, s'il faut en croire notre ami, que vous auriez ajouté, en lui remettant votre collection :

Je suis enchanté des Lettres qui paraissent dans le *Constitutionnel* ; elles prouvent au moins que je ne suis pas un égoïste, et vous avez recommandé que votre livre sur la femme fût lu avec soin.

Pour ce qui est du livre, il sera, ou plutôt il est déjà lu avec le soin que vous réclamez.

Quant à croire que vous êtes un égoïste, nous ne le croyons en aucune façon, nous savons même de source certaine que vous êtes, Monsieur, l'homme le plus doux et le plus loyal dans vos intentions.

Mais vous savez que les meilleures intentions peuvent être mal interprétées, et nous allons vous le prouver tout de suite, si vous le permettez bien.

Aussi nous ouvrons votre livre sur la femme, et nous trouvons comme base ce principe tout bonnement incendiaire :

« Puisque l'aristocratie, ou le privilège, ou l'inégalité de fortune, ou l'existence simultanée de l'opulence et de la misère est la cause de tous les malheurs des femmes, le véritable remède est la destruction de cette cause et l'établissement de l'égalité ou de la démocratie. »

Mais c'est tout simplement la collision, le pillage, l'effusion de sang, la guerre civile, enfin, que vous demandez.

Tout le monde n'a pas votre intelligence, votre douceur et vos bonnes intentions, Monsieur Cabet. Il en résulte que celui qui lit votre livre, qui n'a aucune des trois qualités que nous venons de dire et qui trouve que vous avez raison, ne s'occupe plus que d'une chose, c'est de réaliser votre bonne intention.

Pour cela que fait-il ?

Il cherche le moyen que vous proposez en premier lieu, afin de procéder par ordre, et il trouve que vous voulez la destruction de l'aristocratie et l'établissement de la démocratie et de la communauté.

Mais, Monsieur Cabet, pour détruire l'aristocratie, il faut détruire les aristocrates, et si honteux que cela puisse être à

vos yeux et à ceux de vos disciples, d'être aristocrate, qui vous dit que ceux qui le sont, soient disposés à se laisser détruire eux et leur fortune ?

Puis, en voulant le bien de certaines femmes, vous voulez le malheur de certaines autres. Car, enfin, s'il fait plaisir à celles qui n'ont rien, d'avoir, il serait très désagréable à celles qui ont beaucoup, de ne plus avoir autant.

Par conséquent : volonté et résolution, d'une part, de détruire l'aristocratie et d'établir la communauté ;

Volonté et résolution, de la part de l'aristocratie, de ne pas se laisser détruire.

Qui aura raison des deux ?

Le plus fort.

Mais, pour être le plus fort, il faut montrer sa force ; et pour montrer sa force, il faut frapper : quand on frappe, on fait mal, et celui qu'on frappe, répond.

De là collision, de là effusion de sang, de là guerre civile, de là ces craintes, ces terreurs que vos proclamations ont répandues dans Paris ; de là, en un mot, cette protestation de toute une ville contre le simple mot : COMMUNISME. Ce qui n'empêche pas que vous soyez l'homme le plus doux et le plus honnête de Paris et d'Icara, et que vous n'ayez les meilleures intentions, non-seulement d'Icara et de Paris, mais du monde entier.

— Mais, Monsieur Cabet, méfiez-vous de toute organisation qui commence par une désorganisation, si agréable que soit cette perspective, que vous montrez dès l'abord à vos lecteurs, de monter à cheval tous les dix jours, de voir les représentations nationales de *Conspiration des Poudres*, d'aller tous les trois mois au spectacle, et de voir les polichi-

clairement révélées. Il n'est plus possible de dissimuler. Les deux partis qui, depuis trois mois, se heurtent constamment dans le sein du Gouvernement sous le prétexte de conciliation ne peuvent plus rester au pouvoir. Il faut que la minorité sorte des conseils du Gouvernement, afin de rendre de l'homogénéité au pouvoir et de lui donner la force de prendre les mesures énergiques que réclame la situation.

On avait déjà annoncé que M. Portalis avait voulu demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre M. Louis Blanc, mais que M. Crémieux s'y était opposé; il paraît néanmoins que le procureur de la République et le procureur général, ayant reconnu qu'on ne pouvait pas poursuivre davantage l'instruction de l'affaire du 13 mai sans cette autorisation, avaient réitéré leur demande auprès du ministre de la justice. C'est alors que la question a été portée au sein de la commission exécutive qui a décidé, à la majorité de trois voix contre deux, qu'il y avait lieu de demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre. On ajoute que les deux membres dissidents, MM. Lamartine et Ledru-Rollin, ont déclaré, dans la journée de vendredi dernier, que si la demande en autorisation était accordée, ils se retireraient. Ils se sont également prononcés contre la présentation de décrets sur les attroupements et l'affichage, attendu qu'ils regardaient ces décrets comme attentatoires à la liberté.

Cette conduite de M. Lamartine et M. Ledru-Rollin explique le vote de MM. Crémieux et Flocon qui marchent dans le même sens que la minorité de la commission exécutive. Mais les membres dissidents de la commission exécutive se sont crus, dit-on, attaqués personnellement par le résultat de la séance d'hier à l'Assemblée nationale, et tous les deux se sont décidés à donner leur démission. Il paraît néanmoins que par suite des démarches faites dans la soirée par MM. Arago, Marie et Garnier-Pagès, les deux autres membres de la commission ont consenti à ajourner leur démission.

Nous voyons, en effet, ce matin, que le *Moniteur* annonce la démission de M. Crémieux, mais qu'il ne fait pas mention de celles de MM. Lamartine et Ledru-Rollin.

(Corresp. part.)

Quelques journaux donnent comme positive la démission de M. Bastide, ministre des affaires étrangères.

On écrit de Bordeaux :

« M. Emile Thomas a quitté notre ville hier matin, en compagnie des deux officiers de paix qui l'avaient accompagné à Bordeaux. M. Emile Thomas a pris la route de Paris.

« Nous ignorons si c'est pour sympathie pour les agents de police de la République que M. Thomas s'en retourne comme il était venu, entre les deux muets de M. Trélat, ou bien si c'est par suite de force majeure.

« Le premier motif, en tous les cas, ne serait pas moins étrange que le second. »

Italie.

CASTELLAMARE, 4^e juin. — Les Calabres sont en insurrection, la Pouille remuée, Salerne-Campagne est en mouvement et tout porte à croire que Ferdinand ne tardera pas à être bloqué à Naples et privé des impôts du dehors. Les trois couleurs italiennes flottent en Calabre sur tout le littoral.

Les Siciliens ont établi des batteries pour battre le fort de Messine, dont la citadelle est seule au pouvoir de Ferdinand. Ils ont armé les chaloupes canonnières pour en faire le blocus, et ils ont envoyé des agents en Angleterre pour y acheter deux bâtiments à vapeur.

En attendant, ils se sont emparés d'un vapeur napolitain le *Vesuvio*, et vont probablement l'armer en guerre. Le bruit court que 600 volontaires Siciliens sont passés à Reggio, et vont se joindre aux insurgés de la Calabre. Les journaux siciliens ont pris le deuil pour les massacres de Naples, et Pon assure que Charles-Albert sollicite lui-même la rentrée des troupes que commande le général Pèpé au-delà du Pô, ne

nelles d'Icara. Je sais nombre de gens, et, je l'avoue au risque d'émouvoir votre mépris, je sais nombre de gens qui aiment mieux monter à cheval quand cela leur plaît, aller au spectacle quand bon leur semble, choisir le théâtre qui leur convient, et regarder les polichinelles qui passent dans la rue, au lieu de faire danser les polichinelles de la communauté.

Ah ! si vous pouviez obtenir des gouvernements provisoires et autres de faire couper la tête à tout le monde, ce qui est bien peu de chose quand on veut propager une idée nouvelle ! Si il ne restait plus sur la terre que vous et une femme, comme sont restés Deucalion et Pyrrha, peut-être, à mesure que de nombreux enfants naîtraient, viendriez-vous à bout de faire adopter votre système; mais les enfants naîtraient-ils ? et, une fois nés, la nature humaine est si étrange, que nous ne sommes pas encore bien sûrs qu'ils adopteraient la communauté rêvée par leur père Cabet-Deucalion.

Puis voyez comme l'accomplissement des grandes idées tient à peu de chose !

Admettons que vous obteniez l'autorisation de couper la tête à tout le monde, vous serez forcé de la couper vous-même au dernier homme qui restera puisqu'il n'y aura plus de bourreau et que vous ne pourrez, en bonne conscience, faire cette besogne à votre compagne Pyrrha.

Alors, il peut arriver une chose, c'est que cet homme soit plus fort que vous, et que ce soit lui qui vous coupe la tête, ce qui serait vraiment dommage, car les enfants qui naîtraient de lui et de Mme Pyrrha, héritant des opinions de leur père, absolument contraires à vos théories, ne seraient évidemment pas communistes.

Je sais bien ce que vous allez me répondre, Monsieur Cabet.

voulant avec raison qu'une armée dont il puisse disposer sans la crainte qu'on la lui retire dans un moment périlleux.

Le retrait de la constitution qui reconnaissait les adjonctions des capacités est un fait accompli. Cette mesure donne raison à l'insurrection, et Ferdinand est moralement déchu aux yeux de son peuple. Quant à l'Italie, elle ne lui pardonnera pas sans doute le rappel de ses troupes, cette trahison de la cause de l'indépendance.

Les faits marchent lentement ici et le projet des insurgés est de renfermer Ferdinand avec ses 30,000 stipendiés dans Naples où ils les affameront.

L'escadre française est restée muette et sans pavois pour la fête de Ferdinand, ce qui contrastait d'autant plus que quelques jours avant, elle avait pavoisé, et *Lamiral* avait salué pour pareille cérémonie anglaise. Cette attitude aurait, dit-on, été prise par les vaisseaux français, sur les instances du chargé d'affaires de la République française, dont tous les nationaux ont admiré la conduite courageuse pendant la mitraille. Il paraîtrait, si l'on dit vrai, que les excellences qui entourent Ferdinand, prennent plus que le temps nécessaire pour répondre aux réclamations que le représentant de la République française adresse au Gouvernement napolitain qui prétend aussi désarmer les résidents Français.

NOUVELLE IMPORTANTE DE L'INDE.

Après que les valises eurent été portées d'Alexandrie à bord du *Caire*, le 29 au soir, un courrier extraordinaire est arrivé de Suez avec la nouvelle suivante :

« Les Scheiks se sont révoltés à Lahore; ils ont tué les deux commissaires anglais et ils ont massacré toutes les troupes anglaises en station dans les environs.

« On dit que la révolte est tellement sérieuse que lord Dalhousie aura beaucoup de peine à s'en rendre maître. » Cette nouvelle a été apportée à Suez par un bateau à vapeur expédié exprès.

Assemblée nationale.

(Suite et fin de la Séance du 5 juin.)

M. Flocon succède à M. Jules Favre : J'espère, dit-il, ramener en peu de mots ce débat à la vérité.

Que s'est-il passé au sein de la commission exécutive ?

Que s'est-il passé entre la commission et les ministres ?

Enfin, que s'est-il passé entre nous sur ces bancs ?

Ce qui s'est passé dans le sein de la commission exécutive, je n'en sais rien. (Bruyante interruption.)

Je n'en sais rien, ni moi, ni les autres ministres; excepté le ministre de la justice, nous n'en avons rien su. (Interruption.)

S'il faut vous expliquer cette ignorance, que résulterait-il de là ? Qu'il n'y avait pas là une question politique, qu'il y avait pour nous une question de jurés. Et je ne comprends pas ceux qui voudraient, quand l'honneur d'un représentant est déjà engagé, que des ministres envisageassent la question comme une question politique. On voudrait que nous eussions à examiner des questions personnelles et de fait, en dehors de la question judiciaire : cela n'est pas admissible.

On ne nous a pas communiqué le dossier, et pourtant, pour avoir une idée sur une affaire, il faut bien avoir la procédure sous les yeux. Cela est du ressort du ministre de la justice et non du nôtre. Parce qu'il y a eu un conseil à demander, une incorection à rectifier dans la procédure, on a dû consulter le ministre de la justice; mais pour nous, nous sommes restés complètement étrangers à cette procédure.

L'orateur explique comment il a compris les faits du 15 mai en ce qui concerne M. Louis Blanc. Cette explication est plus d'une fois interrompue.

Quant à moi, ajoute l'orateur, je n'ai pas cru que les faits reprochés à M. Louis Blanc me permittaient de voter sa mise en accusation. Lors du premier vote, je me suis levé, non pas à demi, mais de toute ma hauteur. Ma conscience me faisait un devoir de voter ainsi. (Très-bien à gauche.)

MM. Cassel, Pagnerre, Garnier-Pagès montent tour-à-tour à la tribune au milieu des cris : l'ordre ! l'ordre du jour !

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. le président : Voici le résultat du scrutin pour la nomination du président :

Nombre de votants

Le citoyen Sénard a obtenu 796

Les autres voix ont été perdues. 596

Plusieurs voix : Dites les noms ! Quels sont les noms ?

M. le président : L'Assemblée se retire dans ses bureaux pour nommer les vice-présidents.

L'Assemblée se retire au milieu d'une vive agitation. Plusieurs représentants entourent M. le ministre de la justice, qui reste à sa place. On entend de vives interpellations sortir d'un groupe qui discute dans le couloir établi derrière le bureau. La voix du citoyen Portalis s'élève et domine le bruit.

M. Recurt, ministre de l'intérieur, au nom de la commission du pouvoir exécutif, présente trois projets de décret :

1^o Sur les municipalités départementales;

2^o Sur les attroupements armés et non armés.

3^o Sur une allocation de crédit de 500,000 francs de fonds spéciaux (fonds secrets).

Un membre : Quand on présente de telles lois, il faut avoir des hommes pour les exécuter.

L'urgence est déclarée par l'Assemblée sur ces trois projets qui, en conséquence, seront discutés demain.

M. le président proclame en ces termes le résultat du scrutin pour l'élection des vice-présidents :

Votants : 689 ; majorité absolue : 345.

MM. Bethmont 621 suffrages.

Marrast 579

Corbon 577

Cormenin 557

Portalis 428

Lacrosse 425

Woirhaye 230

Guinard 227

MM. Bethmont, Marrast, Corbon, Cormenin, Portalis et Lacrosse sont proclamés vice-présidents.

Le résultat du scrutin pour l'élection des trois secrétaires est ensuite proclamé en ces termes :

Votants 609

MM. Edmond Lafayette a obtenu 431 suffrages.

Landrin 395

Bérard 286

Degeorge 269

Latrade 173

Théodore Reynal 160

Sont proclamés secrétaires, comme ayant obtenu le plus grand nombre de voix : MM. Edmond Lafayette, Landrin et Bérard.

La séance est levée à sept heures un quart.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ

A une heure la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour indique l'installation du bureau définitif.

M. Buchez donne lecture d'un discours assez étendu dans lequel il résume les travaux de l'Assemblée, puis il invite M. Sénard à le remplacer au fauteuil. M. Sénard, après l'accueil fraternelle, adresse ses remerciements à l'Assemblée.

Je n'essaierai pas de vous remercier, citoyens collègues, je n'ai pas de mots qui puissent exprimer la reconnaissance dont je suis pénétré ! Je me féliciterai toujours qu'une complète communauté d'idées et d'opinions m'ait appelé à l'insigne honneur de vous représenter. (Très bien.) Pour ces hautes fonctions j'ai compté plus sur votre indulgence que sur mes forces; elle ne me fera pas défaut, je n'en doute pas, pas plus que mon zèle et ma bonne volonté. Le temps des discussions irritantes est passé, j'espère que l'Assemblée procédera à la discussion des graves questions d'intérêts publics avec ce calme et ce recueillement qui est la majesté des Assemblées délibérantes. (Très bien!) La France a besoin d'ordre, (bravo !) de sécurité ! ce n'est qu'à ces conditions que la confiance, que le crédit peuvent renaitre ! et, avec la confiance et le crédit, la prospérité matérielle qui est la vie d'un état. (Approbation.) La France a compté sur vous, sur une administration ferme et unie pour obtenir ces résultats; elle ne sera pas trompée dans son espérance. (Très bien ! très bien !)

Un mot en terminant à mon honorable prédécesseur. Je crois être l'interprète des sentiments de l'Assemblée en lui exprimant ses remerciements pour son dévouement et son abnégation dans les circonstances si fâcheuses que graves que nous avons traversées. (Bravos prolongés.)

M. Avon demande que l'Assemblée consacre, toutes les se-

Vous allez me dire que vous ne songez pas le moins du monde à appliquer à la France, ni à Paris même, votre organisation icarienne.

Alors, pourquoi ces livres qui paraissent ? pourquoi ces proclamations qu'on affiche, qui promettent un paradis nouveau aux classes pauvres et déshéritées, et qui arment une partie de la population contre l'autre ?

Pourquoi, puisque vous ne voulez rien incendier ici, vous amusez-vous à faire une trainée de poudre de la Bastille au Champ-de-Mars et à promener du feu dessus ?

(Constitutionnel.) UN CURIEUX.

Le banquet des barbous.

Une importante cérémonie a eu lieu avant-hier dans une des salles de l'Orangerie des Tuileries.

Une table immense était entourée de sept à huit cents citoyens, tous plus barbous les uns que les autres. Le *Constitutionnel* nous dit qu'ils étaient douze cents, mais cela me semble exagéré.

Je doute qu'il y ait douze cents hommes barbous à Paris.

Ces citoyens, ces très-beaux citoyens, ma foi, étaient les sapeurs de la garde nationale de Paris qui fraternisaient avec tous les sapeurs des régiments en garnison à Paris.

Les bonnes d'enfants étaient admises à circuler autour de la table, et toutes s'accordent à reconnaître qu'elles ont passé un instant bien agréable.

La bonne d'enfant aime, depuis longtemps, à fraterniser avec le sapeur.

Outre les sapeurs, on comptait parmi les convives un certain nombre de tambours-majors : cela contrariait un peu le

principe d'égalité, mais les tambours-majors se faisaient aussi petits que possible pour ne pas trop humilier leurs voisins.

Du reste le coup-d'œil offert par cette réunion était réellement original, et, comme dit la romance :

Jamais on n'avait vu
D'hommes aussi barbous !

Dans ma variante, la rime n'est peut-être pas irréprochable; mais l'intention est bonne.

Un incident du repas est venu exciter l'hilarité des sapeurs. Le sapeur est bon enfant, et naturellement il aime à rire.

Un pâté qui figurait sur la table se trouvait lui-même avoir de la barbe. — Sapeur de pâté !

Il n'y avait pas moyen de trouver cela mauvais; il avait adopté une partie de l'uniforme de la société.

Au dessert, des toasts furent portés à tous les hommes barbous les plus célèbres des temps anciens et modernes.

Du reste, les toasts furent électriques, ils compriment également les barbes majestueuses descendant jusqu'au creux de l'estomac, les barbes de capucin, et même les simples barbiches des rapins.

On but à Hercule, à Théophile Thoré et à Champ.

Champ possède une barbe magnifique, il n'en est pas plus fier pour cela.

Il est vrai de dire qu'il n'en est pas moins fier non plus. Mais que voulez-vous ? il est persuadé que, s'il coupait sa barbe, il s'enrhumerait du cerveau.

Toutes les opinions sont respectables quand elles sont sincères.

Puis, pour dernier toast, on but à la pommade du lion, amie du sapeur.

(Charivari.)

un jour à l'audition des pétitions. (Adopté, sauf les cas urgents pour certaines discussions.)

M. le Ministre des travaux publics : Le ministre des travaux publics a dû se préoccuper de la difficulté signalée par le précédent, dès lors que les inconvénients du local actuel n'ont été que trop évidents. On a songé s'il ne serait pas possible de changer le lieu de nos délibérations, en le transportant soit dans l'ancienne chambre des députés, soit aux Tuileries. Mais l'un et l'autre ne pourrait se faire sans de grands travaux et beaucoup de temps.

M. Laboissière, au nom de la commission de comptabilité, présente quelques observations, et propose à l'Assemblée de charger officieusement la commission de s'entendre avec le ministre et les architectes.

M. Bureau de Pusy, questeur : Peut-être y aurait-il un moyen plus simple d'arriver au résultat que nous désirons tous : plus de silence dans les délibérations. (Réclamations.)

L'incident est clos par quelques mots de M. Layet.

M. Duclerc, ministre des finances, dépose le projet de décret sur le budget rectifié de l'exercice 1848. (Acte en est donné.)

M. Vivien, rapporteur de la commission du règlement, soumet à l'Assemblée une nouvelle proposition de sa commission, relative aux renvois faits à divers comités d'une même pétition ou proposition. Dans ce cas la chambre décidera lequel de ces comités sera chargé du rapport.

M. Duclerc, ministre des finances : Il est bien entendu que la mesure n'aurait pas d'effet rétroactif.

M. Vivien : J'en demanderai pardon à M. le ministre ; au contraire, dans la pensée de la commission, la mesure réglerait le passé comme l'avenir. (Rires.)

M. Férouillat rend compte du renvoi fait au comité des travailleurs de sa proposition annexée au projet de décret, relatif au conseil de prud'hommes. Cette proposition, comme on sait, crée une exception pour trois villes dont les intérêts spéciaux ne se trouveraient pas suffisamment protégés par la loi générale.

Un membre demande une disposition plus libérale, et qu'elle soit rédigée de façon à pouvoir s'étendre à toutes les localités où les mêmes intérêts se trouveraient en présence.

M. le ministre de l'agriculture appuie la proposition.

M. Férouillat : J'ai parlé comme rapporteur ; mais, comme auteur de la proposition, je ne pourrais que me rallier à cette rédaction qui était d'abord la mienne. L'article serait donc ainsi conçu :

« Dans toutes les villes où, comme à Lyon, Nîmes, Saint-Etienne, les nécessités de la fabrication mettent en présence trois intérêts distincts, les conseils de prud'hommes seront composés de deux chambres : l'une composée de chefs d'ateliers et d'ouvriers, l'autre de chefs d'ateliers et de marchands-fabricants. »

Après une observation de **M. Lefranc** et une rectification, l'article 1^{er} est adopté.

L'article 2, relatif à la composition et réunion de l'assemblée électorale n'amène aucune discussion ; il est adopté ainsi que les articles 3, 4 et 5.

Dépôt du rapport concernant le dégageant des effets rendus aux déposants depuis le 24 février. — Discussion fixée à jeudi.

L'ordre du jour indique la discussion du projet de décret relatif à l'indemnité à accorder au président.

M. Sénart cède le fauteuil à **M. Corbon**, vice-président.

M. Berard : En lisant la première partie du rapport de votre commission de comptabilité qui déclarait, à l'unanimité, qu'en principe les fonctions de président ne devaient pas être rétribuées, je ne m'attendais pas, pour conclusion, à la demande d'indemnité, s'élevant au chiffre énorme de 48,000 fr. (Rumeurs.) Je m'en étonne ! (Nouvelles rumeurs.)

M. le rapporteur de la commission de comptabilité : Comme je l'ai dit à l'Assemblée, l'indemnité que nous vous proposons est à peine suffisante pour couvrir les frais matériels. Je ne comprends pas la réclamation qui ressemble à une récrimination.

Une voix : Le comité secret ! le comité secret ! (Oui ! oui ! non ! non !)

Après quelque discussion, **M. le président** annonce qu'il va mettre aux voix divers amendements proposés. D'abord un chiffre de 1000 fr. par mois. (Rumeurs.) Ce chiffre est rejeté. 3000 fr. (Il est rejeté.) 3000 fr. (Nouvelles rumeurs.)

Le comité secret est de nouveau demandé par un membre de la droite qui déclare qu'on ne peut mettre ainsi la présidence à l'enchère. (Très-bien !) Et pour apprécier les charges il faut les connaître.

M. Babaud-Larivière conjure l'Assemblée de mettre un terme à ce douloureux débat.

M. Deslongrais : Vous faites de l'aristocratie dans la démocratie : je vous supplie de ne pas rappeler la représentation nationale. (Aux voix ! aux voix !)

Le chiffre de 5,000 fr. est mis aux voix et rejeté. Un membre propose 3,500 fr. (Tumultueuse interruption.) Cet amendement n'est pas appuyé.

Le chiffre de 4,000 fr. est définitivement adopté.

Art. 2. Une indemnité de 500 f. par mois est accordée aux questeurs de l'Assemblée nationale pendant toute la durée de leurs fonctions. — Adopté.

M. Sénart reprend sa place au fauteuil.

M. Bineau a la parole pour le dépôt d'un rapport. Ce rapport est relatif au décret de rachat des chemins de fer. Votre commission, dit-il, à l'honneur de vous proposer le rejet du décret.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret proposé par le comité des finances.

M. Léon Faucher : Je viens proposer à l'Assemblée de renvoyer à jeudi la discussion du décret. Si nous demandons cette remise, c'est que le ministère a déposé aujourd'hui le budget et que l'examen du budget peut modifier les résolutions de la commission ; de plus, on vous a déposé le rapport relatif au rachat des chemins de fer, et il peut y avoir là une question de priorité. Si nous en croyons ce que M. le ministre des finances a dit au comité des finances, le succès d'une mesure dépend

du succès de l'autre. Quant à moi, je crois que l'Assemblée nationale ne doit pas, ne peut pas hésiter. Adopter le rachat des chemins de fer, c'est ajouter une nouvelle charge aux charges du trésor, rejeter le projet et adopter le décret relatif à la conversion des bons du trésor. Ce que nous voulons avant tout, ce qu'il y a de plus pressé, c'est de relever le crédit : or, pour relever le crédit, nous ne connaissons qu'une chose : la fidélité aux engagements. Je n'admets pas plus une banqueroute partielle qu'une banqueroute générale.

M. Garnier-Pagès monte à la tribune et soutient que le rachat des chemins de fer peut seul faciliter les moyens d'opérer une conversion, qui permettra de sortir de la situation sans affecter le crédit. Il est convaincu que si les bons du trésor et les fonds de caisses d'épargne sont investis en 5 p. 0/0, les vendeurs afflueront sur la place et écraseront le 5 p. 0/0.

M. de Lasteyrie : Tant pis pour le 5 p. 0/0 ; s'il baisse, nous devons avant tout tenir des engagements envers les créanciers les plus pauvres et les plus intéressants. Nous croyons à la loyauté de M. Garnier-Pagès ; mais, nous aussi, nous avons notre honneur à sauvegarder.

M. Duclerc : Je veux bien qu'on s'intéresse aux déposants de la caisse d'épargne, ils ont des intérêts fort respectables ; mais je le déclare, quand il s'agit des bons du trésor je ne les respecte pas autant. (Vive interruption.) Les bons du trésor sont entre les mains de gens riches qui n'ont pas des besoins aussi pressants. (Nouvelles récriminations.) Je ne veux pas dire que l'Etat ne doit pas payer les porteurs des bons du trésor ; mais je le répète, ils sont riches, je les respecte moins. (Nouvelle interruption fort bruyante.)

M. Duclerc : Je vois que je suis interrompu, quand je parle des bons du trésor ; je n'ai pas été interrompu quand je parlais des caisses d'épargne. (Murmures.)

Messieurs, on vient de prononcer autour de moi un mot avec lequel, Dieu merci, je n'accepte pas la comparaison (nous craignons que c'est le nom de Barbès.)

Il n'est pas question d'imposer le riche ; il n'est pas question de manquer aux engagements contractés avec lui. Je ne ferai qu'une observation : c'est que nous sommes entourés ici d'agitateurs. (Applaudissements sur quelques bancs.) Je ne voudrais pas offenser M. Billault ; mais je rappellerai que le jour où il a déposé son rapport, les bons du trésor ont monté à la bourse, de dix francs, tandis que la rente a baissé de deux francs.

Pour mon compte, je ne me consolerais pas d'avoir été la cause d'un pareil mouvement.

M. Billault se dirige vers la tribune.

Enfin, **M. Berryer**, qui avait demandé la parole auparavant, réclame son tour et monte à la tribune avant M. Billault : Nous demandons que notre projet, qui est un projet secourable, ait la préférence sur un projet ruineux. Nous voulons que le projet soit mis à l'ordre du jour, nous le demandons pour l'honneur de la République. Samedi, le ministre pourra nous combattre en nous montrant la lumière dont les cieux rayonnent.

M. Berryer s'attache à démontrer qu'il n'y a aucune différence à établir entre les bons du trésor et les fonds des caisses d'épargne. Les bons du trésor ne sont pas un papier privé, c'est le capital de la France, c'est le capital réalisable à l'instant pour le paiement des salaires du travailleur. Les bons du trésor, c'est le capital avec lequel l'entrepreneur, le manufacturier, le fabricant paye ses ouvriers ; ce n'est pas plus la propriété du riche que celle du pauvre.

M. Garnier-Pagès : Nous ne voulons pas plus que vous faire banqueroute à la France : seulement nous ne voulons pas rembourser dans un moment où il y aurait dépréciation pour l'Etat. Le cours de 70 fr. pour la rente est évidemment un cours fictif ; nous croyons à la hausse ; nous croyons à l'affermissement de la paix, c'est pour cela que je viens vous demander l'ajournement. (Aux voix ! aux voix !)

M. Billault : Depuis un mois, qu'entendez-vous autour de vous ? que fait donc l'Assemblée ayant en main tous les chiffres, tous les détails ? Il était du devoir du comité des finances de venir enfin ici, quand le Gouvernement n'a pas de combinaisons sérieuses à nous opposer, vous proposer de mettre un terme à la crise financière.

La séance continue.

PARIS, 6 Juin 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Le comité des finances a consacré aujourd'hui une longue séance à discuter sur l'application aux chemins de fer de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique. Le comité, sans contester ce droit à l'Etat, a pensé qu'il ne saurait être appliqué aux compagnies de chemins de fer qui ont conclu avec l'Etat des contrats en vertu desquels ce dernier s'interdit toute expropriation pendant un laps de temps plus ou moins long.

Le comité des travaux publics a délibéré aussi aujourd'hui sur la même question, et paraissait être d'un avis opposé à celui du comité des finances. La sous-commission chargée de la question du rachat des chemins de fer a fait son rapport par l'organe de **M. Lefranc**. Dans ce rapport, la sous-commission déclare que l'Etat doit posséder les chemins de fer, les construire et les exploiter lui-même. En se fondant sur la loi d'expropriation, elle est d'avis que l'Etat est en droit de racheter les chemins de fer.

Quant à la question des voies et moyens, la sous-commission est d'avis de la laisser au gouvernement, qui n'a pas encore fait connaître son secret. Toutefois elle pense que l'Etat ne saurait racheter les chemins que de gré à gré avec les compagnies, en faisant, en cas de désaccord, débattre le prix par un tribunal arbitral.

— Le comité d'administration départementale et communale s'occupe depuis plusieurs jours d'une proposition, ayant pour objet la réduction des traitements et la suppression des emplois inutiles dans l'administration départementale et communale.

Le comité s'est d'abord livré à une discussion générale de l'ensemble de l'organisation, puis il est entré dans les détails.

La commune cantonale, proposée par **M. de Lamennais** dans son projet de constitution, a été rejetée après une assez longue discussion. La majorité du comité s'est prononcée

pour le maintien de la commune, telle qu'elle existe aujourd'hui.

Quant au canton, la question n'est pas encore résolue. Plusieurs membres voudraient établir au chef-lieu de canton un centre administratif, en y fondant des établissements de charité, des écoles professionnelles, des comités agricoles, etc.

D'autres, au contraire, ne veulent le conserver que dans ses attributions actuelles, et pensent que les établissements dont on vient de parler entraîneraient des dépenses trop considérables qui seraient loin d'être compensées par les résultats.

MM. Donatien Marquis et Lignier ont soutenu cette dernière opinion, qui a été combattue par **MM. Roland, Havin** et d'autres membres.

— On assurait hier au Palais que, par arrêté de la commission du pouvoir exécutif, **M. Woirhaye**, représentant du peuple, procureur général près la cour d'appel de Metz, était nommé procureur général près la cour d'appel de Paris, en remplacement de **M. Portalis**, démissionnaire, et **M. Ernest Desmarest**, avocat près la cour d'appel de Paris, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de **M. Landrin**, également démissionnaire.

— La sous-commission nommée par le comité de la justice et le comité de la législation civile et criminelle, s'est occupée, dans plusieurs séances, du projet de loi sur le jury.

Ce projet a soulevé de graves objections. Le principe de l'élection, proposé par **M. Emile Leroux**, l'un des membres de la sous-commission, a été longuement discuté.

La sous-commission n'a pris encore aucune décision.

— On signe en ce moment dans toutes les légions de Paris une pétition qui sera adressée à l'Assemblée nationale pour demander qu'il soit procédé dans le plus bref délai à l'élection du commandant en chef de la garde nationale parisienne.

— On assure que, d'après le désir d'un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale, le ministère de la justice a été offert à **M. J. Favre** ; mais que les autres ministres ont déclaré qu'ils donneraient leur démission, si **M. Favre** était nommé à ce poste.

— On annonce que par suite de nouvelles difficultés élevées par le gouvernement brésilien, au sujet de l'affaire des Amazones, l'ordre a été envoyé à la corvette l'*Astrolabe*, commandée par le capitaine de frégate, **Tardy de Montravel**, de rentrer en France.

— On assure que **M. le capitaine de vaisseau, Pujol**, commandant des établissements français de l'Inde, va être nommé contre-amiral.

— **MM. Landrin et Portalis** ont écrit le jour même de leur démission à **M. le bâtonnier de l'ordre des avocats** près la cour d'appel de Paris pour réclamer leur inscription sur le tableau.

— Le pape **Pie IX** vient d'envoyer à **Inspruck**, auprès de l'empereur d'Autriche, **M. Morichini**, ancien nonce à Munich et en dernier lieu ministre des finances, avec une mission extraordinaire ayant pour objet le rétablissement de la paix entre l'Autriche et l'Italie et l'évacuation des troupes autrichiennes du territoire de la Lombardie.

— Les patrons des divers corps d'état s'empressent de tous côtés de suivre l'exemple que leur ont donné les mouleurs en bronze et de demander des avances au Gouvernement pour rouvrir leurs fabriques. Les chapeliers, entr'autres, s'engagent à faire travailler leurs anciens ouvriers, de manière à leur assurer provisoirement pour 20 fr. d'ouvrage par semaine jusqu'à ce que la reprise des affaires leur permette d'augmenter les travaux. Une demande a déjà été adressée par les fabricants au ministre des travaux publics, et à **M. Vavin**, liquidateur de l'ancienne liste civile, pour en obtenir les travaux de réparations rendus indispensables par les dégâts commis au moment de la révolution de Février.

— La reine d'Angleterre vient de se mettre à la tête d'une association de grandes dames et de lords qui n'a d'autre but que de proscrire, surtout dans la toilette des femmes, tous les produits élégants de l'industrie française, fort estimée jusqu'ici en Angleterre. Cette mesure, prise dans une espèce de club royal, aurait pour cause le renvoi de France d'un certain nombre d'ouvriers anglais.

On nous assure même que plusieurs artistes français, des pianistes, des cantatrices, qui, les années précédentes, étaient fort recherchés pour des concerts, n'ont reçu cette année aucune invitation. Les cuisiniers français, seuls, auraient conservé leur position dans les familles aristocratiques, qui ne veulent pas bouder contre leur ventre.

On peut juger des conséquences de cet esprit d'intolérance et d'exclusion qui pousse certains de nos ouvriers à demander l'expulsion d'ouvriers anglais : on use de réciprocité envers nous, et notre industrie française, qui, en entretenant les travaux dans nos fabriques, nourrit un si grand nombre d'ouvriers, peut subir ainsi un déchet irréparable par la diminution des exportations.

Actes Officiels.

On lit dans le *Moniteur Universel* :

M. Crémieux a envoyé ce soir à la commission du pouvoir exécutif sa démission de ministre de la justice.

— Le *Moniteur* du 26 mai a fait connaître que, par décision du ministre de la guerre, la commission de défense nationale, ayant terminé ses travaux, cessait d'exister, et qu'une commission consultative d'organisation, composée des membres qui constituaient la commission de défense, était appelée à étudier et préparer les projets de lois destinés à modifier l'organisation de l'armée de la République, conformément aux principes démocratiques qui forment la base de

nos institutions politiques nouvelles. — Le ministre de la marine a pensé qu'il était indispensable qu'un travail semblable fût entrepris relativement aux divers corps de ce département. En conséquence, M. le vice-amiral Casy vient de saisir le conseil d'amirauté, récemment reconstitué de l'étude, sous leurs diverses faces, des graves et importantes questions que doit soulever une pareille matière.

Le banquet à 10 sous.

On annonce le grand banquet du *Père Duchêne*, pour dimanche prochain 11 juin. C'est décidément dans le bois de Vincennes que ce repas-monstre aura lieu.

Les commissaires du banquet avaient décidé primitivement que les frais ne dépasseraient pas 25 centimes par tête; mais on a reconnu que cette somme n'était pas suffisante pour ce pique-nique extraordinaire; en conséquence, une nouvelle somme de 25 centimes a été ajoutée à la première, et le banquet s'appellera décidément le *banquet à dix sous*.

Cent mille citoyens sont déjà inscrits dans trois bureaux *ad hoc*, sis l'un rue Charenton; un autre au faubourg Saint-Germain; le troisième au haut de la rue Pépinière.

Le rendez-vous est fixé à dimanche à onze heures, place Dauphine, à la Madeleine et à la Bastille. Les signataires devront marcher sur quatre rangs, dans le plus grand ordre; les chansons patriotiques sont interdites.

La musique des divers régiments de Paris, placée, dit-on, en tête, exécutera des marches guerrières et des fanfares républicaines, telles que le *Réveil du Peuple*, les *Girondins* et la *Marseillaise*.

A deux heures précises, on se mettra à table, par sections et divisions; chaque nom sera sur l'assiette de chaque signataire; il n'y aura pas de linge de table, mais une immense toile cirée se déroulera sur neuf cent quatre-vingts tables, formant l'effectif du banquet.

Le repas se composera de veau rôti, de salade, de fromage, d'une demi-bouteille de bière, d'un verre de vin et d'un petit-verre d'eau-de-vie. Chacun apportera son pain et son couvert.

Douze marchands de vins traiteurs de diverses barrières sont chargés des fournitures de bouche de ce festin phénoménal; tous les morceaux seront coupés d'avance: on ne reviendra pas deux fois au plat.

Au dessert, au lieu de toasts, ce qui prolongerait indéfiniment la fête, les cent mille signataires entonneront à la fois la *Marseillaise*.

Jamais concert populaire n'aura été plus éclatant; jamais Berlioz n'aura rêvé un pareil festival.

Après le repas, qui devra être terminé de bonne heure, des groupes de danses se formeront dans le bois, à la lueur des torches; toutes les jeunes filles des environs pourront y prendre part; la plus grande décence devra y être de rigueur.

Deux des marchands de vins fournisseurs doivent partir cette semaine pour Poissy, pour faire l'achat des veaux qui doivent figurer au festin à dix sous. Depuis huit jours un autre est en Auvergne où il fait une prodigieuse acquisition de fromages qui sont, dit-on, en route pour Paris depuis samedi.

EXTRÉMITÉ.

ANGLETERRE. — LONDRES, 3 juin. — On lit dans le *Globe*:

Le conseil de confédération irlandaise vient de voter une adresse au peuple Irlandais, à l'occasion de la condamnation de M. Mitchell. Le conseil croit que dans les circonstances actuelles, il est de son devoir de conseiller aux Irlandais de se préparer à défendre leurs libertés attaquées, il les invite à former une sainte ligue contre l'usurpation et l'injustice en leur recommandant de se prêter à la lutte qui devra mettre un terme à l'oppression sous laquelle ils gémissent depuis si longtemps.

Une correspondance de Lisbonne du 29, mais publiée par le *Standard* du 3 juin, dit que l'escadre portugaise est en train de s'équiper. Le bruit court que 8,000 fusils ont été débarqués sur la côte, aux environs de Figuera.

Il paraît, d'après les rapports faits au conseil d'état, que plus de cent chartistes ont été arrêtés hier au soir. On parle de meetings qui doivent avoir lieu ce soir dans les différents

quartiers de Londres, des précautions sont prises; la police marchera avec des détachements de la force armée.

On mande de Dublin, 4 juin, que l'adresse de la confédération irlandaise au peuple de ce pays, signée par M. J. O'Brien, fait le sujet de toutes les conversations. Le Gouvernement est inquiet. La police a pris des mesures pour empêcher la circulation de ce document. On dit qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre l'imprimeur et que M. O'Brien sera poursuivi comme coupable du crime de haute trahison pour avoir signé l'adresse.

Le *Jamaica Times* contient de nouveaux détails sur l'insurrection qui a éclaté dernièrement à Naiti: Le gouvernement a triomphé, puis il a rendu une proclamation dans laquelle il déclare traîtres envers l'Etat, MM. Preston père, Guinard, Féry, Margion, Bance, Chiâtre, Barrot, Blockhurst, Pavé, Armand, avocat, Montdesir, Saintonge, Dumas, Lespinasse, Salomon Zamor, etc. Ordre avait été donné de les arrêter sur le champ et de les fusiller sans autre forme de procès. La plupart, toutefois, étaient parvenus à s'évader.

NOUVELLES LOCALES.

L'exportation des soies (matières premières) à destination de l'Angleterre, a considérablement augmenté depuis les événements politiques qui ont agité la France et paralysé son industrie.

Il est à craindre que la concurrence active et habile que les anglais nous font sur les marchés étrangers, ne cause à la ville de Lyon un tort irréparable.

Le ministre des travaux publics, sur les réclamations adressées par la commission administrative du département de l'Ain, a ordonné la cessation immédiate des ouvrages que le département de l'Isère faisait entreprendre pour l'établissement d'un chemin de fer de Lyon à Genève, avant que l'autorité souveraine ait statué sur la question du tracé de cette ligne.

On assure que M. Emile Laforest vient d'être nommé caissier général des hospices de Lyon, en remplacement de M. Sauzet.

Par suite d'une erreur d'impression dans l'affiche relative aux élections communales, les électeurs ont pu croire que dans le cas d'un second tour de scrutin, il y serait procédé le lendemain, tandis qu'aux termes de l'arrêté du commissaire de la République, cette opération aura lieu le surlendemain, c'est-à-dire le 15.

On nous assure que quelques individus de Roanne exploitent les campagnes des alentours et notamment se sont présentés, la menace à la bouche, dans plusieurs habitations de Saint-Vincent-de-Boisset, où ils ont levé contribution.

Nous comptons sur la vigilance et la sévérité de nos magistrats pour obtenir bonne et prompt justice. — Peut-être suffirait-il de quelques patrouilles pour mettre fin à ces brigandages, dont rien, — pas même la misère, — ne peut pallier la gravité. (*Presse Roannaise.*)

Le colonel Fumat a donné, dit-on, sa démission de chef d'état major de la garde nationale; il aurait consenti toutefois à en exercer les fonctions jusqu'à ce qu'il soit pourvu à son remplacement.

On lit dans l'*Assemblée nationale*:

« On nous raconte un fait étrange, sur lequel il est bon d'apprécier l'attention des bons citoyens et les explications des personnes intéressées. Dans le courant de mars, le citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique, reçut une pétition signée de la presque totalité des instituteurs primaires de la ville de Lyon, dans laquelle on le sollicitait de fermer les établissements des *Ignorantins*. Le citoyen Carnot, après avoir gardé quelque temps la pétition en portefeuille, l'envoya à M. G***, inspecteur des écoles primaires de notre ville, avec mission de lui faire un rapport sur cette affaire. L'honorable inspecteur, au reçu de la lettre du ministre, convoqua les instituteurs et leur demanda des renseignements explicatifs au sujet de leur demande.

« Là-dessus grand étonnement de ces messieurs, qui affirment n'avoir jamais fait les démarches et apposé les signatures mises au bas de la pétition; bien plus, quatre de ces signatures représentaient les noms de citoyens morts bien avant la République.

« Les frères Ignorantins peuvent s'honorer d'être attaqués

par de semblables moyens. Mais qui a fait cela? Le hasard sans doute, ou bien n'y aurait-il pas eu des signatures réellement à côté des signatures supposées. Nous poursuivrons l'éclaircissement de cette affaire.

Par arrêté de la commission du pouvoir exécutif, en date du 3 mai 1848, a été nommé juge de paix du canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, arrondissement de Lyon (Rhône), M. Henry (Auguste-Antoine), en remplacement de M. Blanchon.

Les eaux de la Loire sont très basses en ce moment. Les gérants de la Compagnie qui exploite la navigation de ce fleuve viennent d'adresser au ministre des travaux publics une pétition pour demander que des fonds destinés au balisage et au chevalage soient mis à la disposition des ingénieurs des ponts-et-chaussées. Il faut espérer que cette demande sera entendue et que le chenal navigable sera entretenu.

Le citoyen Villet, agent de police à la Croix-Rousse, a été nommé officier de paix au même lieu par arrêté du commandant de la République pour le département du Rhône, en date du 30 mai dernier.

Le 1^{er} juin, le cadavre d'un homme paraissant être âgé de 30 à 35 ans a été trouvé sur le bord du Rhône, territoire de Solaize, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), taille d'un mètre soixante-dix centimètres; cheveux et sourcils châtain; visage rond; vêtu d'une blouse bleue, cravate bleue, gilet couleur olive, carreaux noirs et bleus, pantalon marron, chemise en toile marquée A. N. C., chaussé avec des bottines.

Par un arrêté de la même date, ont été nommés: Juge de paix du canton sud de Mâcon (Saône-et-Loire), M. Jeanton, avocat, en remplacement de M. Lapalus, démissionnaire;

Juge de paix du canton de Givry (Saône-et-Loire), M. Juillet père, suppléant actuel, en remplacement de M. Jailloux; Suppléant de la justice de paix de Givry, M. Forey, géomètre, en remplacement de M. Juillet;

Juge de paix du canton de Chagny (Saône-et-Loire), M. Ménot (François-Louis), en remplacement de M. Ménot;

Juge de paix du canton de Chauffailles (Saône-et-Loire), M. Chavanis (Auguste), en remplacement de M. Marcourt, appelé à d'autres fonctions;

Juge de paix du canton de Matour (Saône-et-Loire), M. Bonnetain (Joanny), en remplacement de M. Bonnet.

Bourse de Paris du 6 juin 1848.

Cinq pour cent, 68 75	— Dito fin courant, 68 75	Trois pour cent, 48 25	— Dito fin courant, 48 25	Quatre pour cent, » »	Actions de la banque, 1200	Quatre canaux, »	Rentes de Naples, »	Dette active d'Espagne, » n.p.	Emprunt romain, 56 1/2	Oblig. piémontaise, »
-----------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------	-----------------------	----------------------------	------------------	---------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans, 568 75	Orléans-Vierzon, 237 50	Paris à Rouen, 397 30	Montreuil à Troyes, » »	Rouen au Havre, 202 50	Nord, 353 »	Paris à Strasbourg, 333 75	Amiens-Boulogne, » »	Paris à Lyon, 310	Tours à Nantes, 338 75	Avignon à Marseille, 215	Dieppe, » »	Versailles, rive droite, 115	Bordeaux à Cette, » »	Id. rive gauche, 98 75	Lyon à Avignon, » »	Bâle à Strasbourg, 85	Centre, » »	Saint-Germain, »	Paris à Sceaux, » »	Orléans-Bordeaux, »	Sceaux, » »
-------------------------	-------------------------	-----------------------	-------------------------	------------------------	-------------	----------------------------	----------------------	-------------------	------------------------	--------------------------	-------------	------------------------------	-----------------------	------------------------	---------------------	-----------------------	-------------	------------------	---------------------	---------------------	-------------

La bourse a été d'une nullité complète. Les cours ont paru vouloir monter un peu au début des affaires. Mais ils sont ensuite revenus comme à la bourse d'hier. On s'occupait beaucoup du résultat probable des élections, qui sera connu ce soir ou demain matin.

Bourse de Lyon du 8 juin 1848.

CHEMINS DE FER. — Rouen, 398 75 comp. — Loire, 212 50 comp. — Orléans 375 » comp. — Bessèze, 525. — Obligations de la Loire, 775. — Fonderies de l'Horre, 245 ».

CONDITION DES SOIES. — Jeudi, 8 juin 1848. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 45. — Ouvrées, 59. — Grèges, 4. — Dernier numéro, 260.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURRIEUX.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

Avis divers.

25 pour cent d'économie. BONNE CONFECTION.

LETURE,

Ci-devant rue Puits-Gaillot, 9, actuellement rue Lanterne,

PLACE DE LA BOUCHERIE-DES-TERREAUX, 8,

Se charge spécialement de la confection des vêtements, à façon, et au comptant, à des prix modérés, et répond des marchandises qui lui sont confiées en cas de non réussite.

Il fera, pour le compte des personnes qui n'en voudraient pas prendre la peine, l'achat des étoffes, moyennant bonification de 5 pour cent, toujours sur l'exhibition des factures de MM. les marchands.

Continuellement au courant de la mode et des nouveautés, il en soumettra d'avance à ses clients les échantillons variés et des premières fabriques; il espère ainsi réaliser à leur profit l'avantage d'être bien et économiquement vêtus. Il habillera les enfants depuis l'âge de six ans.

On traitera pour la façon ou fourniture des uniformes.

UNE BROCHURE

ayant pour titre:

Réclamation contre le privilège des Ponts sur le Rhône.

Chez MM. Gerandier, libraire, pl. de Bellecour;

Mazoyer, marchand de musique, rue Saint-Pierre;

Quinet Félix, cours de Brosses, à la Guillotière;

Potalier, papetier, cours Morand, aux Brotteaux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE PUBLICITÉ.

FACTEURS LYONNAIS.

TRANSPORT ET AFFICHAGE D'IMPRIMÉS

Pour les villes de Lyon, la Guillotière, les Brotteaux, Vaise et la Croix-Rousse.

BUREAUX: A LYON, RUE D'ALGÈRIE, 2, A L'ENTRESOL.

L'Administration des Facteurs Lyonnais se charge:

De la rédaction, de l'impression et de la distribution à domicile des Avis, Circulaires, Mémoires, Lettres de faire part, Billets de garde,

Cartes de Visite et de toutes espèces d'imprimés, etc., etc.;

De l'affichage, de la rédaction et de l'impression des Affiches;

Du transport des Journaux, des Brochures, des Feuilles périodiques, etc., etc.;

De la rédaction des Annonces et Réclames;

De l'insertion et de l'abonnement à tous les Journaux français et étrangers.

Enfin, l'Administration met à la disposition du public son zèle et son activité pour donner à toutes les industries la plus large publicité.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires

ON DONNE 10,000 FRANCS

à celui qui prouvera que l'*Eau de Lob* ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves! Cette *Eau de Lob* arrête aussi la chute des cheveux, les régénère et les conserve jusqu'au tombeau. — Flacon à 5 et 10 fr. — S'adresser à M. Léopold Lob chimiste rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie. (*Affranchir.*)

sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser au bureau de l'imprimerie, Cours de Brosse, 8, au premier, à la Guillotière.

NOUVELLE CARTE

du département du Rhône.

Revue, corrigée et augmentée de vingt-deux chemins de grande communication, du tracé des chemins de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

La population de la ville et du département pour 1848.

Une feuille grand-aigle, très-bien coloriée, prix, 4 fr. — Se vend chez tous les libraires, marchands d'estampes et papetiers.